REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 1er septembre 2026 à dix-huit heures trente sous la présidence de Mme BOSSION Catherine, Maire.
La séance est ouverte à 18 h 30
Présents : Mme BOSSION Catherine, M. DUBOIS Thierry, Mme LANGLOIS Sandra, M. Albert ANDRE, Mme LEBOUCHER Laetitia, M. BOUILLON Bastien, M. ANDRE Vincent, Mme GUERIN Marie-Madeleine, Mme LABONDE Evelyne.
Absents : M. MASSON Jean-Claude (pouvoir à Mme BOSSION Catherine) et Mme POIRIER Cécile (pouvoir à M. Bastien BOUILLON)
Secrétaire de séance : M. ANDRE Vincent

TARIFS FESTIVAL DE LA FRAMBOISE 2026

Mme le Maire indique que sur demande de la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou, il convient de délibérer des différents tarifs proposés lors de cette édition.
Pour rappel, ont été proposés à la vente durant le Festival de la Framboise :

- Repas (Dîner « Secrets de framboise »)
- Perlé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'établir les tarifs suivants :

- Repas :
 Tarif grand public : 28.00€/personne
 Tarif bénévole : 10.00€/personne
- Perlé :
 Tarif grand public : 13.50€/bouteille
 13.00€/bouteille par lot de 6
 12.50€/bouteille par lot de 12
 12.00€/bouteille par lot de 24
 3.00€/coupe
 Tarif bénévole : 10€/bouteille

TARIFS CANTINE 2026/2027

Mme le Maire indique que le prix des repas de cantine du fournisseur « La Normande » a augmenté de 1.34% par rapport à l'année précédente.
Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs facturés aux parents, pour palier à cette augmentation.
Il est rappelé que les derniers tarifs en vigueur étaient :

- 4.45€/repas (quotient familial >1200)
- 3.45€/repas (quotient familial entre 1010 et 1200)
- 1€/repas (quotient familial <1000)

Etant concerné, M. ANDRE Vincent ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'établir les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026 :

- 4.50€/repas (quotient familial >1200)
- 3.50€/repas (quotient familial entre 1010 et 1200)
- 1€/repas (quotient familial <1000)

PROJETS TRAVAUX

Afin de faire le point sur les travaux à effectuer au niveau de l'éclairage public, M. Thierry DUBOIS indique qu'il va prendre contact avec M. PERIER. L'objectif étant d'installer des leds sur l'ensemble de la commune.

Mme le Maire indique que trois rafraichisseurs d'air ont été achetés pour l'école. Une subvention d'EDF permet de couvrir totalement le coût de ce matériel qui est de 644.40€.

BILAN FÊTES COMMUNALES

La Fête de la musique s'est bien déroulée, le nombre de personnes ayant assisté à cet évènement est en légère baisse par rapport à l'année dernière, ce qui est sûrement dû aux conditions météorologiques.

Le Festival de la Framboise a eu un franc succès, les exposants ont tous très bien vendus durant le week-end et les visiteurs étaient ravis de l'évènement. 80% des exposants présents lors de cette édition seraient d'accord pour revenir à l'occasion d'une 3ème édition en 2028.
Si cette édition devait voir le jour, certaines choses resteraient toutefois à revoir, notamment le repas du samedi soir qui représente de trop lourdes charges.

INFORMATIONS DIVERSES

- Une demande d'autorisation de passage a été transmise à la mairie afin de permettre l'organisation de la randonnée VTT « La Senonchoise ». Le passage des cyclistes est prévu le 25 octobre 2026 entre 8h et 12h. Un retour favorable sera envoyé à l'association organisatrice.

- Mme le Maire indique la réception d'une demande de cotisation auprès d'Eure-et-Loir Tourisme. Cette demande est refusée.

- Mme le Maire indique la réception d'une demande de subvention pour le Téléthon. Cette demande est refusée.

- Mme L'HERMUSIER remercie la mairie pour avoir déposé une composition florale sur la tombe de son défunt mari, inhumé il y a quelques jours à la Framboisière.

- M. LESAULE a adressé un courrier à la mairie dans lequel il se plaint de la vitesse à laquelle passent les automobilistes devant son habitation. Il demande des solutions pour remédier à ce problème récurrent. Il est alors évoqué la possibilité d'installer des bandes ralentissantes. Une réflexion va être effectuée à ce sujet.

- Mme le Maire interroge l'ensemble du Conseil Municipal sur la qualité de l'entretien des espaces verts. L'avis général est plutôt mitigé, car certains végétaux ne semblent pas taillés/entretenus comme demandé. Le contrat sera revu afin de savoir ce qui a été demandé précisément.

- La Messe de la St Hubert aura lieu le 14 novembre 2026 à 9h à l'église de La Framboisière, elle sera suivie d'une bénédiction de la meute puis d'un pot dans la cour de l'école.

- Il est rappelé les horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9h00-12h00
Mardi : 13h30-19h00
Vendredi : 13h30-16h00

Permanence le vendredi de 16h00 à 18h00

- Il est également rappelé que deux Food trucks sont présents sur la commune :
 Vendredi : Philou (pizzas/hamburgers)
 Dimanche : Poupette

TOUR DE TABLE :

- Mme LABONDE Evelyne demande si une date est fixée pour faire un point sur l'entretien de la commune (haies des particuliers non taillées, chemins communaux…).
 La date est fixée au 10 octobre à 9h30. Tous les conseillers municipaux sont conviés à cette réunion.

- Mme GUERIN Marie-Madeleine indique que des déchets sont déposés régulièrement à côté des poubelles mises à disposition sur la commune. Un panneau pédagogique sera installé à côté.
 Elle demande également le nombre d'élèves inscrits à l'école pour l'année 2026-2027. Il y en 15 cette année.
 Elle ajoute qu'elle est de nouveau volontaire pour faire une vente de gâteaux en fin d'année. Cela sera revu en temps voulu.

- M. ANDRE Vincent demande pourquoi tous les arrêts de bus ne sont pas pris en compte pour le transport scolaire. Mme le Maire l'invite à s'adresser à la Communauté de communes, puisque la commune n'est pas compétente en matière de ce domaine.

- M. DUBOIS Thierry fait savoir que l'association « Les Amis de la Framboisière » serait volontaire pour organiser le rassemblement moto prévu en 2027.
 Il ajoute également avoir effectué quelques petits travaux dans l'école, dans le cadre de la nouvelle année scolaire, à la demande de la maitresse.

La séance est levée à 20h20.